PRÉFET
DE L'EURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Arrêté n°DCL/BCE/2026/059
Fixant la liste des candidats au premier tour des élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires du 15 mars 2026

Le Préfet
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code électoral ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-2 ;

VU le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté n° DCL/BCE/2025/281 du 29 décembre 2025 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des candidatures, et les lieux et dates limites de livraison des documents de propagande dans le cadre des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

VU le décret du 31 octobre 2024 nommant M. Charles GIUSTI, préfet de l'Eure ;

VU le procès verbal d'installation en date du 18 novembre 2024 de M. Charles GIUSTI, préfet de l'Eure ;

VU le tirage au sort effectué le 27 février 2026 à 10h à la préfecture de l'Eure ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Eure.

ARRÊTE :

Article 1er – Pour le premier tour des élections municipales du 15 mars 2026, l'état des listes dont la candidature est définitivement enregistrée est fixé dans les communes du département selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Les panneaux d'affichage devront être attribués par les maires des communes du département à chaque liste de candidats dans l'ordre d'enregistrement résultant du tirage au sort.
Les panneaux d'affichage devront être en place à compter du lundi 2 mars 2026.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture et les maires du département sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans chaque mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 27 FEV. 2026

Le préfet

Charles GIUSTI